

Compte-rendu Atelier n°4 : « Préserver l'environnement » (Synthèse des échanges)

Etaient présents :

Pierre ADAM, Trévou-Tréguignec, Annie Bras-Denis, Plouaret, Catherine Bridet, Lannion, Lydie Domancich, Lanmodez, Gervais Egault, Louannec, Serge Henry, Troguery, Hervé Latimier, Lannion, Marie-Yvonne Gallais, Minihiy-Tréguier, Yvon Madec, Conseil de développement, Christian Méheust, Lannion, Gildas Morvan, Tréduder, François Prigent, Lanvellec, Hervé Delisle, Langoat, Henri Bodiou, Caouënnec-Lanvézéac, Hervé Guélou, Plufur, Patrick L'Héréec, Plounérin

Assistaient :

Laurent Buselli, Julie Ballu (LTC)

Introduction

4 chantiers :

1. Engager le territoire dans la transition énergétique
2. Poursuivre la réduction et la valorisation des déchets
3. Préserver les ressources et les milieux naturels
4. Développer l'activité agricole

Depuis 2014, accélération des problématiques : réchauffement climatique, déclin de la biodiversité, raréfaction des ressources, tri et valorisation des déchets ...

Afin de rester un territoire attractif, et permettre un développement, nous devons continuer à agir, en affirmant plus fortement certaines ambitions, tout en considérant la diminution de certains apports financiers extérieurs.

Chantier n°11 : Engager le territoire dans la transition énergétique

LTC est engagée dans la transition énergétique dès 2013. La loi de 2015 de transition écologique pour la croissance verte du 17 août 2015 positionne l'EPCI coordinatrice de la transition énergétique sur le territoire. Si nous avons mis en place de nombreuses actions permettant la diminution des consommations et le développement des énergies renouvelables, nous devons accélérer cette transition, afin d'atteindre les objectifs 2050 du PCAET national que nous devons reprendre dans notre PCAET local.

Ainsi, il est proposé de modifier le nom du chantier n°11 et de retenir le nom suivant : « Accélérer la transition énergétique ».

Il est également proposé de nommer les objectifs de la façon suivante :

- 1^{er} objectif : Diminuer les consommations énergétiques
- 2^{ème} objectif : Développer les sources d'énergie renouvelable
- 3^{ème} objectif : Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire.

1^{er} objectif : Diminuer les consommations énergétiques

Les économies d'énergie constituent le premier levier pour réussir la transition écologique.

A cette fin, nous devons continuer la rénovation thermique des bâtiments communautaires et communaux, continuer d'accompagner les particuliers dans cette démarche.

Les moyens financiers à consacrer à cette rénovation atteignent des montants très importants. Aussi, il faut réfléchir à de nouvelles sources de financement, comme l'intracting : le principe est de rembourser les dépenses d'investissement liées à la performance énergétique par les économies d'énergies générées par les travaux réalisés, sur une durée courte.

2^{ème} objectif : Développer les sources d'énergie renouvelable

La part des énergies renouvelables sur notre territoire ne s'élève qu'à 12%. Nous devons :

- Finaliser le développement de la filière bois-énergie, en considérant la limite qui sera établie par la capacité du territoire à fournir le bois nécessaire à ce développement, soit environ 20 à 25 000 tonnes par an
- Continuer de développer le photovoltaïque, en particulier sur les bâtiments communautaires et communaux en toiture, lorsque les bâtiments peuvent le supporter. Un bâtiment neuf doit être conçu pour recevoir du photovoltaïque. Explorer les possibilités de champ photovoltaïque sur le territoire et en promouvoir les dossiers.
- Finaliser les projets d'éolien terrestre, même si leur nombre est limité ; accentuer les études d'opportunité d'éolien offshore et monter les dossiers correspondants.
- Etudier la faisabilité de projets de méthanisation. Existe à titre privé sur le territoire – Il faut privilégier les petites méthanisations (étudier la faisabilité d'installations utilisant effluents d'élevage, les déchets verts, les eaux usées) – Les unités de petite taille ont une meilleure acceptation sociale
- Remplacer le fioul par le gaz naturel pour améliorer le bilan carbone chez les serristes de la zone légumière.

Le conseil de développement a finalisé un travail sur la question des énergies renouvelables. Ce travail doit être intégré à nos réflexions et valorisé.

Pour chaque projet, nous devons vérifier le modèle économique et la rentabilité de nos investissements.

Il est nécessaire de créer des partenariats pour réussir à trouver les budgets qui nous permettront de passer ce cap. Notre présence au syndicat départemental d'énergie est importante.

Mettre en place des systèmes de financement participatif permettrait d'améliorer l'acceptabilité sociale de certains projets.

3^{ème} objectif : Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire

Le rôle de LTC est d'accompagner les communes, les particuliers, les entreprises de son territoire. Les initiatives privées participent à l'amélioration du bilan du territoire.

Les évolutions seront mesurées par rapport à l'année de référence : 2015. Il est nécessaire d'établir des indicateurs qui nous permettent à partir d'une situation initiale de mesurer les évolutions. C'est l'objet du PCAET. Cette évolution doit être mesurée à périmètre constant. Si de nouveaux besoins émergent du fait du développement de nouvelles activités, ils ne doivent pas être comptabilisés dans le bilan du territoire.

A noter que réduire l'agriculture à la question de la production de gaz à effet de serre n'est pas satisfaisant. Si le domaine agricole doit mettre en œuvre les évolutions pour réduire son impact, il faut également considérer sa capacité à stocker du carbone.

Chantier 12 : Poursuivre la réduction et la valorisation des déchets

LTC compétent, en régie directe, en matière de collecte ; délégation du traitement au SMITRED.

Objectif 2030 : passer de 813 kg/hab (y compris déchets verts, hors déchets inertes) à 480 kg/hab/an.

Enjeux :

- Réduire les quantités de déchets à la source
- Principe « producteur de déchets-payeur » (particulier ou professionnel), réflexion sur une redevance incitative, une redevance spéciale
- Harmonisation de la TEOM (taxe et non pas taux)
- Maintenir voire améliorer les performances de tri sur l'ensemble du territoire
- Garder le service en régie

Il est proposé de renommer le chantier comme suit : « Accentuer la réduction et la valorisation des déchets » et de préciser les objectifs :

- 1- Accentuer la politique de réduction des déchets
- 2- Poursuivre la politique de valorisation des déchets
- 3- Sensibiliser, mobiliser les acteurs du territoire

Concernant la collecte, une harmonisation du service sur le territoire est souhaitée. En effet, il n'existe pas de porte à porte sur l'ensemble du territoire. Cela ne sera pas possible partout du fait des problèmes d'accès, d'éloignement de certaines habitations comme c'est le cas actuellement mais une harmonisation est indispensable pour un traitement de tous les usagers sur un pied d'égalité. Harmonisation ne signifie pas homogénéisation.

Nous avons de très bons résultats sur le tri, plus de 80%, mais il faut maintenir ce niveau de performance voire l'améliorer. Ce qui prouve qu'une belle majorité de nos usagers sont exemplaires dans la démarche.

1^{er} objectif : Accentuer la politique de réduction des déchets

Le terme de pollueur-payeur pour les déchets verts n'est pas satisfaisant ; Ce sont des produits valorisables.

Néanmoins, il s'agit de limiter au maximum cette production. Une solution serait de limiter l'accès aux déchèteries par un nombre de passages maximum par an. Cela limiterait le bilan carbone du territoire du fait des nombreux allers-retours en déchèteries avec de petites quantités à chaque trajet. Un projet de ce type a déjà été porté pour la déchèterie de Minihy-Tréguier. Ce type de projet nécessite des barrières automatiques (déjà existantes sur plusieurs déchèteries pour l'accueil des professionnels), des badges pour chaque ménage du territoire (environ 60 000) ... Une étude du coût, qui peut s'avérer important, devra être réalisée très rapidement.

2^{ème} objectif : Poursuivre la politique de valorisation des déchets

L'objéterie est un succès, et permet de remettre, sur le marché lannionais et dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres, des objets et du matériel recyclés. De nombreuses déchèteries sont dotées d'un local de récupération de mobilier, d'objets et divers articles ménagers de jardinage ou autre qui sont ensuite récupérés et ramenés à l'objéterie pour être recyclés. Il serait intéressant d'étudier l'intérêt et la faisabilité pour un autre site de vente des objets sur l'est du territoire (soit sur la presqu'île de Lézardrieux ou sur Tréguier).

A noter le projet de reprise des pneus agricoles dans le cadre d'une action spécifique de résorption des gisements dans les exploitations.

3^{ème} objectif : Sensibiliser, mobiliser les acteurs du territoire

Accent à mettre sur la réduction de la production de déchets par les particuliers, les entreprises...

Des actions auprès du grand public sont souhaitées. Par exemple, proposer aux consommateurs à la sortie des grandes surfaces un service leur proposant de laisser sur place l'ensemble des emballages superflus des produits achetés. Attention de ne pas perdre la partie des déchets recyclables, donc valorisables et de laisser les grandes surfaces prendre en main la récupération de

ces matières qui sont encore financièrement positives (exemple les bouteilles d'eau plastique) ... et par voie de conséquence une mise en cause de notre système en régie... !

De même, il faut renforcer la communication auprès du grand public sur le « tout ce qui provient du jardin peut rester dans le jardin ». Il faut que les gens comprennent qu'il y a des coûts derrière ces apports et un bilan carbone très négatif (constat de déplacements nombreux avec de petites quantités de déchets verts).

Les démarches d'accompagnement des usagers doivent figurer dans le plan local de prévention des déchets.

Chantier 13 : Préserver les ressources et les milieux naturels

Les enjeux sont les suivants :

- Préserver la ressource en eau pour assurer au territoire un potentiel de développement, nos activités :
 - o Garantir la ressource en eau potable, l'acceptabilité des milieux récepteurs
 - o Travailler à harmoniser le prix de l'eau et de l'assainissement
 - o Faciliter les activités en lien direct avec la qualité des milieux : baignade, conchyliculture, pêche, etc
- Connaître, préserver et reconquérir la biodiversité

Deux objectifs s'ajoutent aux objectifs actuels :

- Assurer le service de production et de distribution de l'eau potable
- Assurer le service de gestion des eaux pluviales urbaines

Il est proposé de renommer le chantier comme suit : « Préserver et valoriser les ressources naturelles pour un développement durable ».

Les notions d'exemplarité et de transversalité doivent accompagner nos actions.

Sur ce chantier, une des préoccupations des années à venir réside dans la diminution du financement des actions de préservation de la ressource en eau, en particulier sur le bassin versant du Léguer du fait du bon état du cours d'eau.

1^{er} objectif : Petit cycle de l'eau

C'est le cas également sur le financement des travaux concernant l'assainissement collectif et non collectif. Un plan pluriannuel de 85 millions d'euros est programmé de 2018 à 2025. Il doit être mis en œuvre pour limiter l'impact des installations sur les milieux. Les non-conformités des systèmes d'assainissement vis-à-vis des réglementations en vigueur bloquent les projets des communes. La taille des équipements à construire tient compte des intrusions d'eau parasite qui transitent par les réseaux jusqu'aux stations d'épuration ; elles proviennent des mauvais raccordements des toitures ou zones imperméabilisées des particuliers ou de l'état vétuste des réseaux.

Concernant l'eau potable, il est noté l'incompréhension face à l'obligation de traiter l'eau pour en faire de l'eau potable pour des usages autres que la consommation alimentaire.

De ce fait, nous devons sensibiliser les acteurs du territoire à la réutilisation de l'eau de pluie, sensibiliser pour limiter les consommations, et à la lutte des intrusions d'eaux parasites dans les réseaux d'assainissement.

2^{ème} objectif : Grand cycle de l'eau : Préserver les ressources en eaux douces, le littoral et les milieux aquatiques

Il est nécessaire de maintenir les programmes d'action sur les bassins-versants ; il s'agit aujourd'hui d'harmoniser ces actions sur les bassins-versants et pour cela de refonder nos relations avec Guingamp-Paimpol Agglomération, en tenant compte des questions de financement.

Accompagner les agriculteurs pour une transition agro-écologique fait partie des actions sur ces bassins-versants.

Les actions sur le bocage doivent tenir compte de l'enjeu de la valorisation du bois en bois-énergie.

L'eau, si on la gère bien, devient une richesse pour le territoire. Les études besoins-ressources doivent permettre de connaître le potentiel du territoire. La diversification des sources d'eau potable doit être recherchée.

Concernant la prévention des inondations et risques de submersion marine :

3 études en cours sur les systèmes d'endiguement : le Linkin à Perros, Port blanc à Penvénan, les quais à Lannion. Les études doivent aboutir au plan d'investissement à prévoir sur les ouvrages ainsi que les dépenses d'entretien et ainsi définir le niveau de la taxe GEMAPI.

La taxe GEMAPI permet également de financer une partie des actions bassins-versants (gestion des milieux aquatiques) pour la part restant à charge de la collectivité une fois déduites les subventions des partenaires financiers. La question sera pour LTC de déterminer le montant

nécessaire et acceptable pour financer d'une part les ouvrages de protection contre la submersion marine et d'autre part les actions bassins-versants.

3^{ème} objectif : Biodiversité – patrimoine naturel : Préserver la biodiversité, aménager et mettre en valeur les espaces naturels

LTC est engagée dans l'établissement d'un atlas intercommunal de la biodiversité permettant ainsi la mise en œuvre d'actions de préservation. 500 personnes alimentent cet atlas aujourd'hui.

Du fait de la gestion de nombreux espaces, LTC a l'opportunité de mener ces actions de préservation et de reconquête.

Randonnées : sur les chemins identifiés comme d'intérêt communautaire, l'entretien diffère d'une commune à l'autre. Les interventions concernent l'entretien et la promotion et sont assurées par des communes, des associations, LTC, des organismes de randonnées, l'OTC... un travail sera nécessaire pour harmoniser les pratiques et définir le rôle de chacun, afin de valoriser au mieux nos atouts.

Chantier 14 : Développer l'activité agricole

Les enjeux sont les suivants :

- Economique : Plus de valeur ajoutée
- Transition agro-écologique
- Souveraineté alimentaire, santé
- Installation, transmission des exploitations et attractivité des métiers, formation
- Aménagement rural

Il est proposé de préciser les objectifs de la façon suivante :

- 1^{er} objectif : Développer la valeur ajoutée dans les exploitations
- 2^{ème} objectif : Accompagner les agriculteurs dans la transition agro-écologique
- 3^{ème} objectif : Favoriser l'installation, préserver et restructurer le foncier agricole
- 4^{ème} objectif : Accompagner le bien-vivre ensemble dans l'espace rural

1^{er} objectif : Développer la valeur ajoutée dans les exploitations

Même si l'accompagnement des certains agriculteurs dans un projet de magasin de producteurs n'a pas abouti, nous devons maintenir l'accompagnement possible des initiatives qui pourraient émerger quelle que soit la formule retenue, magasin de producteurs ou autre, qui permet la valorisation des produits locaux.

Réflexion à animer sur la transformation des produits localement, sur la commercialisation de produits locaux – plus de valeur ajoutée, emplois locaux – labellisation des produits – accompagnement dans la vente – disparition des magasins dans les petits bourgs...

Il est regretté que les agriculteurs des maraîchers d'Armor (ex-UCPT) ne puissent vendre leurs produits en-dehors de la coopérative. En réalité, ils en ont la possibilité s'ils vendent directement leur production, sans intermédiaire.

Les élus des communes sont invités à s'intéresser au fonctionnement de leurs cantines scolaires afin d'améliorer la part de produits locaux qui y sont proposés. La charte « des champs à l'assiette en Lannion-Trégor » vise cet objectif et est en cours de signature sur le territoire de LTC.

La valorisation des produits locaux peut permettre d'augmenter la valeur ajoutée des exploitations agricoles ; Il ne faut pour autant pas oublier la valorisation extérieure au territoire. En particulier, il serait intéressant d'un point de vue bilan carbone d'interroger de nouveau le projet de fret ferroviaire.

- **2^{ème} objectif : Accompagner les agriculteurs dans la transition agro-écologique**

Les actions de la collectivité sont conduites dans le cadre des programmes bassins-versants.

La question de la ressource en eau pour l'agriculture doit être travaillée. Une étude est en cours qui concerne la faisabilité de retenues collinaires.

- **3^{ème} objectif : Favoriser l'installation, préserver et restructurer le foncier agricole**

Concernant le foncier, il s'agit ici de réinterroger nos relations avec la SAFER afin de pouvoir accompagner les agriculteurs dans l'accès au foncier ainsi que dans les projets de restructuration foncière (y compris lors de « transmission foncière »).

- **4^{ème} objectif : Accompagner le bien-vivre ensemble dans l'espace rural**

Cet objectif est ajouté au projet de territoire actuel. Il est essentiel, car les élus sont sans cesse questionnés sur l'activité agricole.

En particulier, le besoin de communiquer sur la question des pesticides est nécessaire.

Le réseau Bruded réfléchit à la question du bien-vivre ensemble au travers de chartes. A noter également que ces questions font l'objet de réflexions au niveau du Collectif 22300.

Un travail semble également nécessaire pour accompagner les relations souvent conflictuelles entre communes, ostréiculteurs et agriculteurs.